

Image not found or type unknown



Limite propagande syndical

Par **yann**, le **22/02/2012 à 18:26**

Bonjour,rnrnJe travaille dans un poste de sécurité. J'aimerais savoir si je suis obligé de garder des tracts syndicaux en dépôt dans le poste afin que les syndicalistes les récupèrent le lendemain pour les distribuer ? Je n'ai jamais vu aucune consigne m'obligeant à leur servir de local syndical...rnrnMerci d'avance.rnrnYann

Par **pat76**, le **22/02/2012 à 18:38**

BonjourrnrnVotre employeur a été informé?

Par **yann**, le **23/02/2012 à 16:02**

Bon,jour, rnrnOui j'ai du informé la directrice de garde suite à un clash avec le représentant syndical. Elle m'a dit qu'elle se renseignerait. Mais vu que ça risque de prendre du temps et vu que je préfère avoir plusieurs sources, je préfère me renseigner ailleurs.